Attestation de parution

Commande n°11070726



S.A. au capital de 194.744 €

CS 80102

74201 THONON - LES-BAINS CEDEX

SIRET 795 580 034 00333 - APE 5814Z - T.G. d'Annecy

T.V.A. FR 18 795 580 034

BPA THONON 16807-00035-83909601218-02

IBAN FR76 1680 7000 3583 9096 0121 802 BIC/SWIFT : CCBPFRPPGRE

Date:

27/08/2025 15:40:19

MAIRIE DU GRAND BORNAND Monsieur André PERRILLAT-AMÉDÉ 21 ROUTE DU CHINAILLON - BP8 74450 LE GRAND BORNAND FRANCE

Contact commercial

Emilie Bellemon

Tél: 0 825 27 01 74

@: annonces@lemessagerpublicite.fr

Client: 96032230

Référence de la commande : arrêté n°ARR2025/235

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE

Libellé commande: MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU

GRAND-BORNAND

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 11/09/2025

Edition: Légales Messager

Annonce n° 4779603 - 2002400582

S.A. IMPRIMERIE DU MESSAGER Siret 795 580 034 00333 - APE 5814 Z 19, Avenue du Pré Robert Sud 19, Avenue du Pré Robert Sud 74200 ANTHY-SUR-LEMAN Tél. 04 50 71 10 14

Le directeur de publication

LeMessager



COMMUNE DU GRAND-BORNAND

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND-BORNAND

Par arrêté n°ARR2025/235 en date du 22/08/2025, Monsieur le Maire de la Commune du GRAND-BORNAND a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de **Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme** du Grand-Bornand. Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet, dans son contenu, d'un avis de l'Autorité Environnementale. Sa décision sera jointe au dossier d'enquête. Les avis des Personnes Publiques associées dans le cadre de la procédure seront également ioints au dossier d'enquête. ioints au dossier d'enquête

Monsieur **Georges LAPERRIERE** est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Monsieur **Jean Claude HANON** est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du GRAND-BORNAND (21 route du Chinaillon BP8 74450 LE GRAND-BORNAND) du **mercredi 1er octobre 2025 à 9h au lundi 3 novembre 2025 à 17h30**, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 12h00 et 15h à 17h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et les mercredis de 9h à 12h (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés).

Toute personne qui en fait la demande à la mairie (par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairielegrandbornand.com) peut obtenir la communication des pièces du dossier durant la période de l'enquête publique, soit en exemplaire papier à ses frais, ou bien par document informatique. Les pièces du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, objet de l'enquête, seront disponibles en ligne sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6604 . Le dossier sera également consultable sur le site du la mairie en suivant le ligne suivant de la consultable sur le

https://www.registre-dematerialise.tr/6604 L Le dossier sera egalement consultable sur le site internet de la mairie en suivant le lien suivant : https://www.mairielegrandbornand.com/le-plu/. Par ailleurs, un poste de travail informatique sera mis à disposition du public dans les locaux de la mairie, sur les lieux de l'enquête pour accéder à la version numérique des pièces. Pendant la durée de l'enquête, le registre d'enquête à feuillets non mobiles sera doublé d'un registre numérique disponible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.f/6604 L le registre d'enquête publique numérique, sera mis à jour directement à chaque consignation d'observations. Les observations du public seront consultables par toute personne durant toute la durée de l'enquête selon les mêmes modalités que pour la communication des pièces du dossier d'enquête publique.

modalités que pour la communication des pièces du dossier d'enquête publique

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie du Grand-Bornand :-Le mercredi 1er octobre 2025 de 9h à 12h (jour et heure d'ouverture) :-Le mercredi 22 octobre 2025 de 9h à 12h .-Le lundi 3 novembre 2025 de 15h à 17h30 (jour et heure de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :
-par voie postale à l'adresse suivante « Monsieur le Commissaire enquêteur – Maii
GRAND-BORNAND – 21 route du Chinaillon - BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND »

Grando-Bornando – 21 route du chimianti la Porta de Carando-Bornando » --par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6604@registre-dematerialise fr. -directement sur le registre dématérialise à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/f6604, permettant de consigner des observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.

A partir du mercredi 3 décembre 2025, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et en version numérique sur le site internet de la mairie du Grand Bornand, sur la page consacrée au PLU https://www.mairielegrandbornand.com/le-plu/.Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique. (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier distribution de la courrier des parties de la course de la cours électronique à urbanisme@mairielegrandbornand.com). L'ensemble du dossier d'enquête publique restera consultable pendant la durée d'une année complète, à savoir du 3 décembre 2025 au 3 décembre 2026.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis des Personnes Publiques associées ainsi que de l'Autorité Environnementale, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation

Le Maire, André PERRILLAT AMÉDÉ



Le directeur de publication